

8379 Federica Montevicchi Amore e odio: Empedocle e Freud,
In: Il senso degli opposti, a cura di F. Andolfi, pp. 97-111, Diabasis, Parma, 2014

8380 Sharon Mooney Hypatia of Alexandria
<http://www.edwardtbabinski.us/history/hypatia.html> 23p 2005

8381 Moro Tornese, S.F. Lyra and aulos in the Neoplatonic allegorical interpretation of myths p 307 - 325
In: TRA LYRA E AULOS, TRADIZIONI MUSICALI E GENERI POETICI, 2016

8382 Moro Tornese, S.F. Cyphi in the Hermetic and Pythagorean traditions
Gifico. Entry in the database Simon Online, a collaborative edition of Simon of Genoa's clavis sanationis, a medical dictionary from the late thirteenth century.
<http://simonofgenoa.org/index.php?title=Gifico>

8383 Moro Tornese, S.F. The Metaphysical Meaning of the Musical Scale of Plato's Timaeus in Proclus p 79 - 104
In: Reason and No-Reason from Ancient Philosophy to Modern Neurosciences. Old parameters, new perspective, Academia Verlag, 201

8384 Platt, V. Virtual Visions: Phantasia and the Perception of the Divine in Philostratus' Life of Apollonius of Tyana
In: Philostratus, Cambridge University Press, 2009: 131-54.

8385 Poulle, B. De la musique sur le forum.
In: Antiquité et citoyenneté. 2002. pp. 283-292.

8386 Pearse, R. Pythagoras in India? – 18p
<http://www.roger-pearse.com/weblog/2009/11/17/pythagoras-in-india/>

8387 Pearse, R. Pythagoras is full of beans! 5p
<http://www.roger-pearse.com/weblog/2011/05/17/pythagoras-is-full-of-beans/>

8388 Raddato, C. The Painted Tombs of Paestum 18 p
Internet – FOLLOWING HADRIAN. 2014

8389 Rashed, M. Boethus' Aristotelian ontology p 53 - 77
In: Aristotle, Plato and Pythagoreanism in the 1th century 2013

8390 Reedy, L. The Shadow of Croton: Epicureanism's Concept of Religion and the Necessity of Asceticism
Internet 10 p

8391 Rivera, A. MARCION AND EMPEDOCLES: THE GNOSIS OF LOVE AND DISCORD
Internet, the aeon eye. 18 p 2015

8392 Rivera, A. THEURGY AND KNOWLEDGE IN THE CHALDEAN ORACLES, IAO AND HEKATE
Internet, the aeon eye. 16 p 2016

8393 Rivera, A. BRINGING DOWN THE HEAVENS
Internet, the aeon eye. 14 p 2016

De la musique sur le forum

Bruno Poulle

Citer ce document / Cite this document :

Poulle Bruno. De la musique sur le forum. In: Antiquité et citoyenneté. Actes du colloque international de Besançon (3-5 novembre 1999) Besançon : Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité, 2002. pp. 283-292. (Collection « ISTA », 850); http://www.persee.fr/doc/ista_0000-0000_2002_act_850_1_1182

Document généré le 04/10/2016

DE LA MUSIQUE SUR LE FORUM

Bruno POULLE*

Si Cn. Flavius, édile curule en 304 av. J.-C., voulait célébrer la réconciliation des citoyens lorsqu'il dédia une *aedicula* à Concordia sur le Comitium, il faut reconnaître que les circonstances s'y prêtaient peu¹. L'élection de ce greffier plébéien à une magistrature curule, en elle-même, avait déclenché les polémiques² ; sa divulgation du droit civil et du calendrier des jours judiciaires, jusque-là gardés secrets par les pontifes³, était clairement une mesure dirigée contre la noblesse. L'anecdote de sa visite à son collègue malade (les jeunes nobles ayant refusé de se lever devant lui, il fit apporter son siège curule⁴) est révélatrice d'un climat conflictuel peu propice au culte de Concordia. La chapelle de cette déesse ne fut pas érigée sans opposition : Cn. Flavius

* Université de Franche-Comté. Besançon. ISTA/UMR 6048 du CNRS.

¹ Les quelques remarques qui suivent n'ont pas la prétention d'épuiser le sujet très complexe et controversé des réformes de cette époque ; elles ne constituent qu'une tentative pour donner un éclairage particulier sur les conceptions que l'on se faisait à ce moment de la cité. Le présent article était déjà sous presse lorsque est parue l'étude de M. Humm, *Le comitium du Forum Romain et la réforme des tribus d'Appius Claudius Caecus*, *MEFRA*, 111, 1999-2, p. 625-694. On y trouvera un tour d'horizon complet de la question, avec une abondante bibliographie. En particulier, on remarquera que l'A., reprenant le dossier archéologique du comitium circulaire et de sa datation, lie la construction de cette structure à la réforme qu'Appius Claudius opéra dans les tribus. Dans les p. 675 *sqq.*, surtout, l'A., avec une argumentation très solide, relie aussi l'érection de la statue de Pythagore à l'installation de l'*aedicula Concordiae* de Cn. Flavius.

² Tite-Live, IX, 46, 4 : *contumacia aduersus contemnentes humilitatem suam nobiles certauit*.

³ Tite-Live, IX, 46, 5 : *ciuile ius, repositum in penetralibus pontificum, euolgauit fastosque circa forum in albo proposuit, ut quando lege agiposset sciretur*.

⁴ Tite-Live, IX, 46, 9 : *ad collegam aegrum uisendi causa Flavius cum uenisset consensuque nobilium adolescentium, qui ibi adsidebant, adsurrectum ei non esset, curulem adferri sellam eo iussit ac sede honoris sui anxios inuidia inimicos spectauit*.

n'obtint pas l'argent public nécessaire et utilisa alors le produit des amendes levées sur les usuriers⁵ ; il fut donc probablement contraint de restreindre son projet. D'autre part, le grand pontife Cornelius Barbatulus dicta à contre-cœur la formule de dédicace⁶. C'est pourquoi il est surprenant que la condition de ce vœu, prononcé *si populo reconciliasset ordines*⁷, lui ait paru remplie.

Ce n'était pas la première fois que l'on dédiait un édifice cultuel à cette vertu divinisée. Le dictateur Camille lui avait voué un temple en 367, au moment des tensions nées des lois Liciniennes⁸. Dans le conflit entre patriciens et plébéiens, Camille avait fait figure de modérateur⁹ ; la Concordia à laquelle il dédiait ce temple, bien qu'elle fût liée aux patriciens, représentait réellement la bonne entente entre les citoyens, obtenue après l'accès des plébéiens au consulat. Cn. Flavius se contentait-il de reproduire le geste de son devancier ? Les enjeux n'étaient plus les mêmes, ni la qualité des protagonistes, ni l'emplacement des deux temples : tandis que celui de Camille était au pied du Capitole, la chapelle de Cn. Flavius était *in area Volcani*, sur le Comitium¹⁰. Aussi, bien que ce fût le même nom, les conceptions que l'on se faisait de cette déesse ne devaient pas être tout à fait les mêmes.

Dans la mesure où l'*aedicula* fut installée sur la Graecostasis, c'est-à-dire sur la tribune où étaient reçus les ambassadeurs étrangers, en particulier grecs, le geste de Cn. Flavius a été interprété comme la célébration de l'entente internationale, sinon entre tous les peuples, du moins entre les Romains et les Grecs d'Italie du sud¹¹ ; en effet, dans le contexte des guerres samnites, Rome recherchait l'accord avec les peuples grecs contre les peuples italiques qui menaçaient la Campanie. Il est indéniable que ce facteur a joué, au sein d'une classe dirigeante romaine qui, à cette époque, faisait siennes les valeurs de l'hellénisme. Peut-être est-ce par rapport à cette hellénisation des esprits que le renouveau du culte de Concordia doit aussi être compris.

⁵ Pline, 33, 19 : *Flavius vovit aedem Concordiae, si populo reconciliasset ordines, et, cum ad id pecunia publice non decerneretur, ex multatitia faeneratoribus condemnatis aediculam aeream fecit in Graecostasi.*

⁶ Tite-Live, IX, 46, 6 : *coactusque consensu populi Cornelius Barbatulus pontifex maximus uerba praeire, cum more maiorum negaret nisi consulem aut imperatorem posse templum dedicare.*

⁷ Pline, *loc. cit.*

⁸ Ovide, *Fast.*, I, 641-4 ; Plutarque, *Cam.*, 42, 4-6. Tite-Live, VI, 42, 4. Sur la question, voir A. Momigliano, *Camillus and the Concord*, CQ, 36, 1942, p. 111-120. I. d'Arco, *Il culto di Concordia e la lotta politica tra il IV et II sec. a. C.*, Roma, 1998, p. 61-79 et, en dernier lieu, A.M. Ferroni, dans M. Steinby éd., *LTUR*, s.v. *Concordia, aedes*.

⁹ Tite-Live, VI, 34, 10-12.

¹⁰ A.M. Ferroni, dans M. Steinby éd., *LTUR*, s.v. *Concordia, aedicula*.

¹¹ A. Momigliano, *art. cit.*

De fait, le mot *Concordia* est la transposition directe du grec 'Ομόνοια, cette déesse grecque qui avait un autel à Olympie¹² et qui, au IV^e s., figurait sur les monnaies de Métaponte¹³ : son étymologie évoquait la sympathie des cœurs¹⁴. Archytas de Tarente avait promu une politique de l' 'Ομόνοια fondée sur l'aide des riches envers les pauvres¹⁵. Si cette politique était celle de Cn. Flavius et de son protecteur Ap. Claudius¹⁶, il n'est alors plus question seulement de l'entente avec les Grecs, mais bien d'une forme d'évergétisme interne à la cité. Cependant, Cn. Flavius, à la différence de Camille ou même d'Ap. Claudius¹⁷, n'était pas en position de pratiquer une telle politique. Tout au plus pouvait-il faire appel à la bonne volonté d'une *nobilitas* qui ne lui ménageait pas son mépris.

Or le mot *concordia* a un sens dérivé, quand il s'applique au domaine de la musique, celui d'«accord musical»¹⁸ ; cela prouve qu'on lui attribuait une autre étymologie, qui venait enrichir la notion : ce n'était plus l'accord des cœurs, mais des cordes (*chorda* ou *corda*)¹⁹. À ce titre, *Concordia* était également la traduction d' Ἀρμονία²⁰, elle aussi divinisée dans le monde grec. Cette étymologie correspond à une autre conception de la Concorde : au lieu d'être l'identité des volontés, elle est la correspondance des contraires²¹ ;

¹² Paus., V, 14, 9.

¹³ J. Heurgon, *Rome et la Méditerranée occidentale jusqu'aux guerres puniques*, Paris, 1969, p. 318.

¹⁴ Varron, *L. L.*, 5, 74 : *concordia a corde congruente*. Sur l'aspect "sentimental" de la concorde, voir J. Hellegouarc'h, *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris, 1972, p. 126-127.

¹⁵ Archytas, fragment 3 : διὰ τοῦτον οὖν οἱ πένητες λαμβάνοντι παρὰ τῶν δυναμένων, οἱ τε πλούσιοι δίδοντι τοῖς δεομένοις, πιστεύοντες ἀμφοτέροι διὰ τούτω τὸ ἴσον ἔξειν.

¹⁶ A. Momigliano, *art. cit.*, p. 111.

¹⁷ La construction de la Via Appia, outre ses intérêts économiques et politiques, correspondait bien à cet évergétisme. Sur la question, voir M. Humm, Appius Claudius Caecus et la construction de la Via Appia, *MEFRA*, 108, 1996, p. 693-746.

¹⁸ Columelle, 12, 2 ; Sénèque, *Ep.*, 88, 9.

¹⁹ Dans le même ordre d'idées, *Fides*, autre concept divinisé, était symbolisée par la lyre à partir d'un jeu de mot analogue ; on voyait dans son temple, sur un tableau d'Aristide de Thèbes, un vieillard enseignant à un enfant à jouer de la lyre (Pline, *H. N.*, 35, 100) : cf. G. Freyburger, *Fides, étude sémantique et religieuse depuis les origines jusqu'à l'époque augustéenne*, Paris, 1986, p. 262.

²⁰ Cf. Cicéron, *De Rep.*, 2, 69 : *Quae harmonia a musicis dicitur in cantu, ea est in civitate concordia* ; Quintilien, I, 10, 12 : *nec illa modo contenti dissimilium concordia, quam uocant harmonian, sonum quoque his motibus dederint*.

²¹ La *concordia discors* est un lieu commun de la physique antique : Horace, *Ep.*, I, 12, 19 et *Ars Poet.*, 374 ; Ovide, *Mét.*, 1, 433 ; Lucain, 1, 98 ; Sén., *Q. N.*, 7, 27, 4 ; Manilius, I, 142 (*discordia concors*).

elle repose sur l'analogie et non plus sur la seule sympathie. Dans le domaine politique, cette conception musicale est riche de possibilités. À la différence d'une simple "bonne entente", qui suppose la bonne volonté et les concessions réciproques des partis antagonistes en vue d'une réconciliation²², elle ancre l'union de la cité dans des institutions conformes aux règles musicales et arithmétiques. Au lieu d'attendre que la volonté d'entente des citoyens se manifeste spontanément, le dévot de Concordia espère qu'elle sera l'effet, et non la cause, de règles harmonieuses²³, de même que les passions peuvent être guéries par une thérapie musicale²⁴.

C'est donc là, me semble-t-il, que se situe le sens profond du geste de Cn. Flavius ; par son vœu, il ne célébrait pas un consensus qui n'existait pas, mais une institution ou une réforme qui, de son point de vue, devait créer le consensus²⁵. Or si quelque innovation méritait sa reconnaissance, ce ne pouvait être que celle qui lui avait permis d'accéder à l'édilité. De ce point de vue, le texte de Tite-Live ne laisse aucun doute : Cn. Flavius avait été élu par la *forensis factio* qui devait son pouvoir dans les comices à la réforme d'Appius Claudius²⁶. Cette réforme elle-même faisait suite à une *lectio senatus* qui fit entrer des fils de *libertini* au Sénat²⁷. La Concordia qui avait une chapelle sur le Forum était donc l'harmonie que cette réforme était destinée à créer.

²² J. Hellegouarc'h, *loc. cit.*

²³ Le fait que la statue ait été en bronze n'est peut-être pas totalement indifférent ; on sait, depuis les expériences d'Hippase (Schol. Plat. *Phaed.* 108D), l'intérêt des pythagoriciens pour les vertus musicales de ce métal.

²⁴ Sur l'effet de la musique sur les passions, voir entre autres Martianus Capella, 9, 923. R.E.A. Palmer, The censors of 312 b. C. and the state religion, *Historia*, 14, 1965, p. 293-324, p. 316.

²⁵ Peut-être est-ce le sens de la datation par Cn. Flavius de son *aedicula* par référence au début de la République (au lieu de donner les noms des consuls, qui d'ailleurs lui étaient opposés) : Pline, 33, 19 : *inciditque in tabella aerea factam eam aedem CCIII annis post Capitolinam dedicatam*. Le consensus devait se faire autour de la *libertas*, thème politique tout aussi fondamental pour les luttes de la période.

²⁶ Tite-Live, IX, 46, 10-12 : *Ceterum Flauium dixerat aedilem forensis factio. Ap. Claudii censura uires nacta, qui senatum primus libertinorum filiis lectis inquinauerat et, posteaquam eam lectionem nemo ratam habuit nec in curia adeptus erat quas petierat opes urbanas, humilibus per omnes tribus diuisis forum et campum corrupit*.

²⁷ La bibliographie concernant l'œuvre d'Ap. Claudius est d'autant plus importante que l'on discute pour en établir la signification. A. Garzetti, Appio Claudio Cieco nella storia politica del suo tempo, *Athenaeum*, 25, 1947, p. 175-224 ; E.S. Staveley, The political aims of Appius Claudius Caecus, *Historia*, 8, 1959, p. 410-433 ; C. Nicolet, Appius Claudius et le double Forum de Capoue, *Latomus*, 1961, p. 683-720 ; J. Cels-Saint-Hilaire, *La République des tribus*, Toulouse, 1995 (p. 251-289, avec bibliographie antérieure) ; M. Humm, *art. cit.*

Que, derrière Concordia, on ait débattu des institutions, c'est aussi ce qui ressort de la riposte de la *nobilitas*. La faction opposée, celle des Fabii, fit voter une loi interdisant de dédier un temple ou un autel sans un ordre du Sénat ou de la majorité des tribuns de la plèbe²⁸ : allusion directe au geste de Cn. Flavius et aux réticences de Cornélius Barbatulus. Puis les censeurs Q. Fabius et P. Decius opérèrent alors la célèbre réforme des comices tributes, en cantonnant la *forensis turba* dans les quatre tribus urbaines²⁹. Or Tite-Live précise que ce fut *concordiae causa* : par cette réforme, les censeurs recherchaient eux aussi à instaurer la concorde dans les institutions³⁰. Sans qu'il soit possible de préciser davantage, on peut néanmoins remarquer que les tribus se trouvaient désormais dans un rapport numérique remarquable : il y avait quatre tribus urbaines, c'est-à-dire le carré de 2, et (jusqu'à la création de tribus supplémentaires) vingt-sept tribus rurales, c'est-à-dire le cube de 3. Un groupe était donc fondé sur le premier pair, l'autre sur le premier impair, chacun élevé à sa propre puissance. Ce rapport numérique d'inégalité s'opposait à la répartition égalitaire des *humiles* dans les trente-et-une tribus qu'avait opérée Ap. Claudius et qui, selon Cn. Flavius, aurait dû générer la concorde.

Quelques années auparavant, au cours de la censure d'Ap. Claudius et de C. Plautius, la musique intervenait déjà dans la politique. En 311, les flûtistes se retirèrent à Tibur parce que les censeurs précédents³¹ leur avaient enlevé le droit de banqueter dans le temple de Jupiter Capitolin. L'un de ces censeurs de 318 était C. Maenius, qui, en tant que dictateur en 314, réprima une sédition fomentée par des Romains et des Capuans³² ; il fit ériger la *columna Maenia*, près du Comitium, et ce monument devint le lieu de rencontre des *feneratores*³³. Son collègue à la censure, L. Papirius, porte

²⁸ Tite-Live, IX, 46, 7 : *itaque ex auctoritate senatus latum ad populum est ne quis templum aramue iniussu senatus aut tribunorum plebei partis maioris dedicaret*.

²⁹ Tite-Live, IX, 46, 14 : *...donec Q. Fabius et P. Decius censores facti et Fabius simul concordiae causa, simul ne humillimorum in manu comitia essent, omnem forensem turbam excretam in quattuor tribus coniecit urbanasque eas appellavit*.

³⁰ L'entente entre les deux censeurs, en revanche, fournissait un excellent exemple de *concordia* au sens d'ὁμόνοια ; cf. Tite-Live, X, 22, 4-6 : *Decium Fabiumque qui uno animo, una mente uiuerent...*

³¹ R.E.A. Palmer, *art. cit.*, p. 309 : l'expression *proximi censores* (Tite-Live, IX, 30, 5-10) ne pouvait pas désigner Ap. Claudius et Plautius, censeurs en exercice, mais les censeurs qui les ont précédés.

³² Tite-Live, IX, 26, 5-12.

³³ F. Coarelli, *Il foro romano*, II, Rome, 1985, p. 39-52.

curieusement le même nom que le *fenerator* qui, en 326³⁴, provoqua, en réaction contre sa cruauté, le vote de la *lex Poetilia* abolissant l'esclavage pour dettes. Il semble qu'Appius Claudius, censeur à partir de 312, et C. Marcius, tribun de la plèbe en 311, eurent une politique exactement opposée à celle des censeurs de 318. Tandis qu'Ap. Claudius organisait le retour des flûtistes à Rome³⁵, C. Marcius introduisait par une *lex Marcia* la procédure de la *manus injectio* contre les usuriers. Plus tard, il célébra cette loi par la fameuse statue du Marsyas sur le Comitium³⁶ : le satyre, image de Liber, était le symbole de la *libertas* et l'ancêtre mythique de la *gens Marcia*, qui se rattachait aussi, par Ancus Marcius, à Numa, le roi "pythagoricien" qui donna un rôle officiel aux flûtistes³⁷.

Mais Marsyas était aussi le joueur de flûte³⁸ qui perdit le concours musical contre Apollon et fut écorché comme l'avait été la victime de L. Papirius. L'anecdote mythologique illustre la préférence des pythagoriciens pour la lyre sur la flûte. Mais le pythagorisme tarentin ne dédaignait pas ce dernier instrument, puisque, d'après Athénée, Philolaos, Archytas et Euphranor en jouaient, ces deux derniers ayant même écrit des traités sur la question³⁹. Aussi, les pythagoriciens Ap. Claudius et C. Marcius, en restituant à la flûte son rôle traditionnel dans la religion, affirmaient par la même occasion que la musique avait sa place dans la cité, en tant que régulatrice des passions⁴⁰. L'entente entre le censeur et le tribun n'allait cependant pas durer ; lors du tribunat des Ogulnii, en 300, Ap. Claudius s'opposa (en vain) à la loi qui devait permettre à C. Marcius d'entrer dans le

³⁴ Selon D. H., XVI, 5, 9 et Val. Max., VI, 1, 9, la *lex Poetilia* fut votée après les Fourches Caudines, donc en 321 ou 320. Pour Varron, *L. L.*, 105, la loi fut votée en 313 (dictature de Poetilius). Quoi qu'il en soit, les protagonistes de l'anecdote, chez Tite-Live, portent les mêmes gentilices que les consuls de 320.

³⁵ La participation d'Ap. Claudius à ce retour ressort du texte d'Ovide, malheureusement peu sûr. R.E.A. Palmer, *art. cit.*, avec raison, revient à la leçon "Claudius" des *mss.*

³⁶ Sur cette statue, l'essentiel a été dit par F. Coarelli, *op. cit.*, p. 104-119 : la statue daterait soit de 311 (tribunat de C. Marcius), soit de 265 (seconde censure du même).

³⁷ Plut., *Numa*, 17, 3 et *Quaest. Rom.*, 55.

³⁸ Remarque en ce sens de J. Cels-Saint-Hilaire, *op. cit.*, p. 286, n. 145.

³⁹ Athénée, *Deipn.*, 4, 84e : καὶ τῶν Πυθαγορικῶν δὲ πολλοὶ τὴν αὐλητικὴν ἡσκησαν, ὡς Εὐφράνωρ τε καὶ Ἀρχύτας Φιλόλαος τε ἄλλοι τε οὐκ ὀλίγοι. ὁ δ' Εὐφράνωρ καὶ σύγγραμμα περὶ αὐλῶν κατέλιπεν ὁμοίως δὲ καὶ ὁ Ἀρχύτας.

⁴⁰ Sur le rôle de Marsyas et de la *φορβειά* pour contenir les passions, Plutarque, *De cohib. ira*, 456b. Bien entendu, rappelons que la tradition platonicienne excluait la flûte de la cité (*Rep.*, 399c ; *Gorg.*, 501e), tandis qu'Aristote (*Polit.*, 1341a) l'admet pour la *κάθαρσις* : ἔτι δὲ οὐκ ἔστιν ὁ αὐλὸς ἡθικόν ἀλλὰ μάλλον ὁργιαστικόν, ὥστε πρὸς τοὺς τοιοῦτους αὐτῷ καιροῦς χρηστὸν ἐν οἷς ἡ θεωρία κάθαρσιν μάλλον δύναται ἢ μάθησιν.

collège des pontifes et dans celui des augures ; cette mesure consacrait la victoire de la faction des Fabii⁴¹. Mais c'est que, par rapport à la censure de 312, les circonstances et les points de vue avaient changé : le prolongement de la censure d'Ap. Claudius, l'édilité de Cn. Flavius avaient constitué les étapes d'une brouille. Lors du rappel des flûtistes, il ne s'agissait encore que de prendre le contrepied de la politique de Maenius ; il y avait encore entre les deux partis, celui d'Ap. Claudius et celui des Fabii, une communauté de vue pour la défense de la *libertas*.

C'est dans ces années et ce contexte des guerres samnites que furent érigées les statues de Pythagore et d'Alcibiade sur le Comitium, après consultation de l'oracle de Delphes, qui prescrivit de placer "le plus sage et le plus courageux des Grecs"⁴² ; cependant, les sources ne précisent ni la date ni l'identité de celui qui interpréta l'oracle et plaça ces statues. Si la présence de Pythagore peut s'expliquer par l'influence du pythagorisme sur l'élite romaine à ce moment⁴³, celle d'Alcibiade, en revanche, est moins compréhensible⁴⁴. Elle serait due à sa participation à l'expédition de Sicile, qui aurait fait de lui, auprès des cités de Grande Grèce, l'adversaire emblématique de Syracuse. Dans le même ordre d'idée, le dessein qu'on lui prête, de profiter de cette expédition pour étendre la domination grecque (et en particulier athénienne) sur l'Italie, peut avoir fait de lui, aux yeux des Romains, un modèle pour ceux qui, comme Alexandre le Molosse, défendaient l'hellénisme en occident : dans le contexte des guerres samnites, plus d'un général romain pouvait espérer s'inscrire dans cette tradition.

⁴¹ J. Cels-Saint-Hilaire, *op. cit.*, p. 286-9.

⁴² Plutarque, *Numa*, 8. 10 : αὐτοὶ δ' ἀκηκόαμεν πολλῶν ἐν Ῥώμῃ διεξιόντων ὅτι χρησμοῦ ποτὲ Ῥωμαίοις γενομένου τὸν φρονιμώτατον καὶ τὸν ἀνδρειότατον Ἑλλήνων ἱρύσασθαι παρ' αὐτοῖς, ἔστησαν ἐπὶ τῆς ἀγορᾶς εἰκόνας χαλκᾶς δύο, τὴν μὲν Ἀλκιβιάδου, τὴν δὲ Πυθαγόρου. Pline, *H.N.*, 34, 26 : *Invenio et Pythagorae et Alcibiadi in cornibus comitii positas, cum bello Samniti Apollo Pythius iussisset fortissimo Graiae gentis et alteri sapientissimo simulacra celebri loco dicari. Eae steterunt, donec Sulla dictator ibi curiam faceret.* Sur cette question, les études fondamentales sont celles de F. Zevi, *Considerazioni sull'elogio di Scipione Barbato*, *StudMisc*, 15, 1970, p. 65-73, et F. Coarelli, *Il foro romano*, p. 119-123.

⁴³ L. Ferrero, *Storia del pitagorismo nel mondo romano*, Torino, 1955, p. 152-161. Va dans le même sens la légende de l'octroi de la citoyenneté romaine à Pythagore, Plutarque, *Numa*, 8, 9.

⁴⁴ Voir à ce propos l'étonnement de Pline (*ibid.*) : *Mirumque est, illos patres Socrati cunctis ab eodem deo sapientia praelato Pythagoran praetulisse aut tot aliis virtute Alcibiaden et quemquam utroque Themistocli.*

Rappelons, toutefois, l'image que donnait Alcibiade d'un aristocrate qui s'accommode de la démocratie⁴⁵ : de ce point de vue, quelque noble romain pouvait aussi se reconnaître en lui. D'autre part, l'association d'Alcibiade avec Pythagore évoquait une complémentarité, plutôt qu'un conflit⁴⁶ : tandis que le sage incarnait la figure du maître, le héros, auditeur de Socrate, devait figurer celle du disciple ; de fait, les pythagoriciens distinguaient parmi leurs adeptes les mathématiciens, c'est-à-dire ceux qui enseignaient, et les acousmaticiens, qui s'instruisaient. Deux arguments furent jadis mis en avant⁴⁷ pour annexer Alcibiade à la secte du sage de Crotone : son respect pour Homère et son mépris pour la flûte⁴⁸. Mais aucun de ces arguments n'est véritablement convaincant pour faire de l'Athénien un parfait pythagoricien.

Aussi, pour hasarder une hypothèse, vaut-il mieux se contenter de relever simplement qu'Alcibiade méprisait les flûtistes à cause du concours entre Apollon et Marsyas : à ce compte, sa statue sur le Comitium pouvait constituer comme une réplique à celle de Marsyas⁴⁹. Celui qui l'avait placée là aurait voulu ainsi rappeler la supériorité de la lyre⁵⁰, l'instrument noble apollinien, sur la flûte, considérée comme moins savante : aussi pouvait-il s'agir d'un adversaire de C. Marcus. D'autre part, comme les statues d'Alcibiade et de Pythagore étaient placées de chaque côté de la Curie, elles pouvaient de ce fait paraître en garder ou en réguler l'accès, en même temps qu'elles regardaient les débats du Comitium. On peut voir là une allusion à quelque mesure qui avait concerné à la fois le Sénat et le peuple en établissant que le

⁴⁵ Révélateur à cet égard est le discours que Thucydide (VI, 89) prête à Alcibiade devant les Spartiates ; cf. F. Zevi, *art. cit.*, p. 69.

⁴⁶ Supposant une alliance de contraires, L. Ferrero, *op. cit.*, p. 140 ; *contra*, F. Zevi, *art. cit.*, p. 68, n. 20.

⁴⁷ J. Carcopino, *La basilique pythagoricienne de la Porte Majeure*, Paris, 1926, p. 279, n. 7.

⁴⁸ Platon, *Alc.*, 106e ; Plutarque, *Alc.*, 2, 5-7 ; 7, 1. On pourrait ajouter sa beauté célèbre, puisque les pythagoriciens recrutaient sur des critères physiognomoniques ; d'autre part, il trouva un soutien inattendu, quand on le condamna, auprès d'une prêtresse Théanô, qui refusa de le maudire ; c'est là le même nom que celui de la femme de Pythagore (Plutarque, *Alc.*, 22, 5 : ἔτι καὶ καταρᾶσθαι προσεψηφίσαντο πάντας ἱερεῖς καὶ ἱερείας, ὧν μόνην φασὶ Θεανῶ τὴν Μένωνος Ἀγρυλῆθεν ἀντειπεῖν πρὸς τὸ ψήφισμα, φάσκουσιν εὐχῶν, οὐ καταρῶν ἱερείαν γεγονέναι).

⁴⁹ Entre les dates possibles pour l'installation du Marsyas (F. Coarelli, dans M. Steinby éd., *LTUR*, s.v. *statua, Marsyas*), celle de 311 semble préférable, ne serait-ce qu'à cause des liens avec l'actualité de la *lex Marcia*.

⁵⁰ Révélateur peut aussi être le mot *cornua* pour désigner les deux extrémités du cercle coupé qu'est le Comitium, et qui s'applique à tout ce qui a cette forme (F. Coarelli, *op. cit.*, p. 120, n. 113) : l'arc scythique, la lune, le théâtre et surtout la lyre ; le Comitium pouvait ainsi, par analogie, être assimilé à cet instrument qui assura la victoire d'Apollon.

courage et la réflexion étaient les conditions de l'accès au Sénat et à la *nobilitas*. C'est pourquoi on peut proposer, en toute hypothèse, d'identifier l'auteur de ces statues avec Ap. Claudius, non pas au moment où il accomplissait ses réformes, mais quand, opposé aux Fabii et à Marcius, il dut sentir la nécessité de rappeler la *lectio senatus* et la réforme des tribus qu'il accomplit en 312, ainsi que son opposition ultérieure à l'entrée de C. Marcius dans les collèges des pontifes et des augures. Ap. Claudius fut consul avec L. Volumnius⁵¹ l'année qui précéda Sentinum, quand la coalition des Étrusques, Gaulois, Ombriens et Samnites créa une situation suffisamment grave pour qu'ait été consulté l'oracle d'Apollon. Il est vrai que Tite-Live ne parle pas plus pour cette année que pour les précédentes de l'important événement qu'est une ambassade à Delphes ; cela ne veut cependant pas nécessairement dire qu'il faille reporter cette consultation à la période après 292, pour laquelle le texte de l'historien fait défaut.

Quoi qu'il en soit, le plus courageux et le plus avisé des Grecs, que l'oracle prescrivait d'honorer et que les Romains ont identifiés à Alcibiade et Pythagore, incarnait deux vertus qui forment comme un couple idéal à cette époque, comme le montre l'éloge, presque contemporain, de Scipion Barbatus⁵². Il est naturel que les membres de la *nobilitas* se soient attribué ces qualités distinctives d'un chef ; il est tentant de faire un parallèle avec *honos* et *virtus*, couple de vertus plus tardif qui figure aussi dans les éloges des Scipions⁵³ et qui reçut un temple, voué en 222 par Claudius Marcellus, vainqueur de Syracuse, et dédié en 205 par son fils⁵⁴ ; ce membre de la branche plébéienne de la *gens Claudia* attachait son nom à un monument voué et construit à l'origine par un Fabius⁵⁵. Il célébrait les qualités qui assurent l'accès aux honneurs et que Marius reprit à son tour. Or les statues de Pythagore et d'Alcibiade furent supprimées quand Sylla reconstruisit la

⁵¹ L. Volumnius répondit à Ap. Claudius qui le félicitait de son éloquence : *Quam mallem tu a me strenue facere quam ego abs te scite loqui didicissem* (Tite-Live, X, 19, 8). Cette répartition des tâches (*strenue-scite*) entre les deux consuls pourrait évoquer le couple Alcibiade-Pythagore (*fortissimus-sapientissimus*). La construction du temple de Bellone, de la part d'Ap. Claudius, pourrait être une réponse à ceux qui l'accusaient de trop cultiver les arts de la paix.

⁵² F. Zevi, *art. cit.*

⁵³ F. Zevi, *art. cit.*, p. 68, n. 14.

⁵⁴ Pour les questions attachées à ce vœu et à ces deux divinités, voir P. Gros, Les statues de Syracuse et les dieux de Tarente, *REL*, 57, 1979, p. 85-114 (p. 107 *sqq.*).

⁵⁵ Malgré l'indication de Cicéron ("*Ligustico bello*", *De nat. deor.*, 2, 61) l'hypothèse a été avancée (L. Richardson, *Honos et Virtus and the Sacra Via*, *AJA*, 82, 1978, p. 240-246), que ce Fabius Maximus ait été non pas le Cunctator, mais Fabius Rullianus, qui institua la *transuectio equitum* en 304 (c'est-à-dire lors de l'édilité de Cn. Flavius), laquelle portait du temple d'Honos et Virtus.

Curie⁵⁶ : il n'est pas impossible que ces portraits du plus avisé et du plus courageux des Grecs aient, aux yeux du dictateur, rappelé excessivement l'honneur et la valeur militaire dont se targuait son ennemi.

Ces quelques remarques et suggestions ne visent qu'à évoquer le rôle de la musique dans la réflexion politique à Rome, en cette fin du IV^e siècle où s'effectuent d'importantes mutations qui touchent autant le domaine des institutions que celui des idées. La construction de l'*aedicula* de Concordia, le rappel des flûtistes de Tibur, l'installation du Marsyas et peut-être même celle des statues de Pythagore et d'Alcibiade me semblent être les signes extérieurs d'une réflexion et d'une polémique sur le rôle de la musique dans la cité, à un moment où la philosophie grecque commence à venir à Rome et où le monde grec lui-même connaît les bouleversements de régime consécutifs à la conquête d'Alexandre. Que le Comitium ait été le théâtre de ces tensions n'est nullement surprenant : la musique devait servir de modèle pour instaurer l'harmonie dans la vie politique et dans la cité.

⁵⁶ Pline, *loc. cit.*